



AGENCE LAURENCE BÉLIARD
CONSEIL IMMOBILIER

NOS HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Pourcentages maximum applicables. Honoraires à la charge de l'acquéreur incluant la TVA au taux en vigueur de 20%.

Mandat exclusif	4% TTC
Mandat simple	5% TTC
Mandat en co-exclusivité	5% TTC
Mandat de recherche	5% TTC
Forfait minimum	8 500€ TTC

NOS HONORAIRES GESTION LOCATIVE

7,5% TTC des sommes encaissées (loyer + charges) hors dépôt de garantie

NOS HONORAIRES LOCATION

Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (loi Alur)

1- *Honoraires part locataire (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)*

Recherche locataire, dossier, rédaction du bail 10 TTC / m²

Etat des lieux 3 TTC / m²

2- Honoraires part propriétaire (calculés sur la même base que les honoraires du locataire)

Autres baux : parkings - garages (à la charge de chacune des parties) : 150 €

